

Règlement de contrôle  
interiminaire (RCI)  
régissant la construction  
de résidences  
dans la zone agricole  
permanente  
MRC de Montmagny

# 2011-72 - Annexe B  
Cap-Saint-Ignace  
20 à 22



Ilôt déstructuré

-  Type 1 (avec morcellement)
-  Type 2 (sans morcellement)

1:3 000

